

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/74

11 décembre 1996

(96-5241)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## BRUNEI DARUSSALAM

Déclaration de M. Abdul Rahman Taib  
Ministre de l'industrie et des ressources primaires

Au nom de la délégation du Brunéi Darussalam, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le gouvernement et le peuple singapouriens, pour votre chaleureuse hospitalité et vous féliciter pour l'excellente organisation de cette réunion. Le fait qu'un événement d'une telle ampleur et d'une telle importance historique ait lieu ici, à Singapour, est la reconnaissance de vos réalisations et de votre attachement aux idéaux incarnés par notre Organisation. En tant que membre de l'ANASE, je vous assure du soutien de ma délégation, qui oeuvrera avec vous pour que cette Conférence aboutisse à un résultat positif et équilibré.

Nous entrons dans une ère nouvelle. Avec le processus de mondialisation, de plus en plus l'économie mondiale fait un tout; et cela nous met face à des défis, car il faut maintenir la dynamique de la libéralisation et réussir l'intégration des économies des Membres de l'OMC.

Cette Conférence ministérielle est cruciale. Elle devrait donner des lignes directrices et des orientations politiques pour les travaux futurs de l'OMC, tout en préservant les principes et objectifs fondamentaux du système commercial multilatéral.

Mais notre première priorité devrait être d'examiner la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Nous devons veiller collectivement à ce que les gains découlant du Cycle d'Uruguay ne soient érodés d'aucune manière.

Toutefois, les obligations en matière de notification et de législation, entre autres, imposent une lourde charge pour de nombreux petits pays en développement dont les ressources sont limitées. Nous demandons donc que des mesures soient prises, en particulier sous la forme d'une assistance technique significative, pour permettre de surmonter ces réelles difficultés. Nous devons également reconnaître que d'autres problèmes de fond se posent aux pays en développement pour mettre en oeuvre certains des engagements. Là encore, nous demandons que, dans le cadre de l'intégration de ces pays au système, un traitement spécial et différencié soit accordé à ceux qui en ont vraiment besoin et pour lesquels notre approche devrait rester axée sur une libéralisation graduelle et progressive.

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de l'évolution de ces deux dernières années. Un succès remarquable qu'il convient de mentionner spécialement est le fonctionnement du Mémoire d'accord sur le règlement des différends. Le nombre même d'affaires soulevées montre que ce mécanisme revêt une importance croissante et que les pays y ont de plus en plus recours. Nous sommes heureux de noter que les Membres continuent d'avoir foi en un système qui est fondé non pas sur la force mais sur des règles communes et obligatoires.

Les travaux avancent également au sein des autres organes qui examinent et définissent de nombreux domaines inexplorés. La plupart des recommandations du Conseil général et de ses divers organes subsidiaires sont généralement acceptables.

Mais nos travaux pendant cette Conférence doivent être guidés par un souci d'équité et d'équilibre pour aboutir à un résultat final dans lequel chacun gagnera quelque chose. Nous devons ici consolider l'équilibre qui existe déjà dans l'Accord de Marrakech et faire fond sur cette base. Un moyen sûr de parvenir à ce résultat est sans aucun doute de traiter systématiquement l'ensemble du programme incorporé.

En ce qui concerne les accessions, le Brunéi Darussalam est favorable à une participation universelle à l'OMC. A cette fin, nous pensons que l'OMC devrait accélérer ses travaux afin de faire entrer dans le système les pays qui ont demandé à y accéder.

S'agissant des nouvelles questions, un certain nombre de domaines nous posent encore des problèmes. Notre approche de la question est toujours fondée sur l'idée que notre ambition doit coïncider avec la réalité politique et économique. Nous souscrivons à l'avis général selon lequel l'OMC doit être dynamique et adaptée au monde actuel, mais on ne saurait ignorer le risque qu'il y aurait, à ce stade, à surcharger son programme et à trop tirer sur ses ressources.

Quant aux normes du travail, leurs liens avec le commerce et l'OMC et leur pertinence dans ce contexte ont été mis en doute. Nous pensons donc qu'il convient mieux que la question soit traitée dans d'autres instances comme l'OIT.

Pour ce qui est de l'environnement - bien que ce ne soit pas à proprement parler une nouvelle question - les deux années de débats au sein du Comité du commerce et de l'environnement n'ont pas été faciles. Dans ce domaine, nous souhaitons nous assurer que les préoccupations environnementales sont traitées d'une manière qui ne compromette pas l'accès aux marchés. Nous demandons instamment au Comité de poursuivre ses travaux, en le mettant vivement en garde contre toute tentative visant à introduire et à justifier des mesures protectionnistes au nom de la protection de l'environnement.

En ce qui concerne le commerce et la concurrence et un accord multilatéral sur les marchés publics, ces deux questions devraient être examinées au regard des trois critères définis par le Président; il faudrait voir en particulier si les débats sont déjà suffisamment avancés. De l'avis de ma délégation, c'est loin d'être le cas.

Etant donné la complexité actuelle de la structure et du fonctionnement de l'économie mondiale, il est encore plus urgent que nous veillions à ce que l'OMC continue de jouer un rôle utile. Nous nous trouvons aujourd'hui face à une nouvelle réalité économique qui donne une dimension additionnelle au sens de la mondialisation.

Ce que cela signifie pour nous ressort des deux observations suivantes:

- premièrement, les progrès technologiques ont modifié de manière spectaculaire la façon dont nous menons nos affaires; et
- deuxièmement, les sociétés à caractères multinationaux qui comptent tant dans l'économie mondiale sont là pour rester.

En ce qui concerne le premier point, la proposition relative à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) est intéressante. Nous reconnaissons que ces technologies peuvent contribuer à réduire l'écart entre les pays développés et les pays en développement. Toutefois, avant de mettre

définitivement au point cet accord, il faut encore poursuivre les travaux sur son champ d'application et sur l'élément de flexibilité - qui devrait incorporer le principe de la libéralisation graduelle et progressive, en particulier pour les pays en développement.

Le deuxième point prouve clairement que le commerce et l'investissement sont étroitement liés. Personne ne peut nier que l'investissement étranger direct apporte davantage que des capitaux; il offre aussi des possibilités de transfert de compétences en matière de technologie et de gestion. Mais la complexité de cette relation et les conséquences de toutes nouvelles disciplines pour les pays en développement, en particulier pour ce qui est de la promotion de leurs objectifs de développement, nous obligent à être prudents. Toutefois, nous sommes prêts à explorer la question, avec la CNUCED, pour veiller à ce que les intérêts des pays en développement, par exemple en ce qui concerne le transfert de technologies, ne passent pas au deuxième plan.

J'aimerais conclure en réaffirmant ce que de nombreux orateurs ont déjà dit, à savoir que le commerce, aussi important soit-il, n'est pas une fin en soi. Même si le monde évolue très rapidement, aucun effort ne doit être épargné pour que personne ne soit laissé de côté. Le plus grand défi que nous devons relever est donc de concilier les divers besoins et aspirations des Membres sans mettre l'Organisation à trop rude épreuve.